

165 milles ont été pavés en fascines ; nous en avons réparé 2,086 milles ; nous avons fait des ponts et ponceaux sur une étendue de 85,267 pieds ; nous avons encouragé et subventionné la construction de ponts en fer dans les comtés de Québec, d'Arthabaska, de Beauce, de Bonaventure, de Maskinongé, d'Ottawa, de Bagot, du Lac St-Jean, de Chambly, de Lévis, d'Argenteuil, de Champlain, de Charlevoix, de Pontiac et de Richmond.

Ce que nous avons fait ?

Nous avons, de 1897 à 1902, accordé aux colons de bonne foi, aux colons qui avaient exécuté sur leurs lots les travaux qu'exige la loi, 4,144 lettres-patentes, tandis que nos adversaires n'en avaient octroyé que 2,819 dans une même période de temps, de 1892 à 1897, et nous avons concédés à ces colons 455,013 acres de terre, tandis que nos prédécesseurs n'en avaient concédé que 309,171 acres.

L'hon. M. LEBLANC :—Le ministre de la Colonisation pourrait-il nous dire si toutes ces lettres-patentes ont été octroyées à des colons qui avaient obtenu des billets de location depuis 1897 ?

L'hon. M. GOUIN :—Ce que je puis dire à l'honorable député de Laval, c'est que le nombre de lettres-patentes octroyées à des colons de bonne foi a été de 50 pour cent plus considérable pour la période 1897-1902 que pour la période 1892-1897.

LA COLONISATION.

L'on a beaucoup parlé, depuis le commencement de ce débat, de la commission de colonisation. L'on nous a fait des reproches bien amers à ce sujet. L'on a prétendu que nous avions institué cette commission pour nous soustraire aux responsabilités qui nous incombent.

M, l'Orateur, nous ne regrettons absolument rien de ce que nous avons fait. Les commissaires qui ont été chargés de re-